Campagne “enlèvement du socle” des lave-vaisselle

(Echange des appareils en norme suisse 55 cm)

CHF 150.–
de prime !

No de client: No TVA: Revendeur Miele: Mois:

Date	Propriétaire / locataire					Raison du refus	Forfait fr.
	Prénom / nom	Rue / nº	NPA / localité	Nº de téléphone	Lave-vaisselle Miele utilisé		

Convention pour la campagne “enlèvement du socle” des lave-vaisselle

(Fin de la campagne : 31.12.2023)

Cette convention s’applique à **l’échange** de lave-vaisselle en norme suisse 55 cm et non lors de l’installation dans une cuisine neuve.

- Miele vous remboursera **trimestriellement** les frais d’adaptation du socle ainsi que des travaux effectués sur des socles qui ne peuvent pas être enlevés (p. ex. socle en béton, socle dissimulant des conduites).

- Procédure de remboursement :
  - Indiquez sur ce formulaire le modèle de lave-vaisselle choisi, le nom et le numéro de téléphone du propriétaire ou locataire. Si, exceptionnellement, le lave-vaisselle Miele ne peut être installé, veuillez en indiquer la raison et préciser pourquoi (béton, conduites).
  - Conformément aux expériences faites, Miele vous remboursera un forfait de **fr. 150.–** (TVA incluse) pour l’enlèvement d’un socle.
  - Afin de vous aider lors du premier enlèvement de socle, Miele vous propose l’assistance gratuite d’un technicien Miele du service après-vente (à votre demande et en votre présence).
  - Ce montant forfaitaire n’inclut pas les frais habituels de livraison et d’installation.

Votre décompte
à la fin de chaque trimestre :

1er trimestre	avant le 14 avril 2023
2e trimestre	avant le 14 juillet 2023
3e trimestre	avant le 13 octobre 2023
4e trimestre	avant le 12 janvier 2024

Envoyer à : **bettina.stoker@miele.com**
ou **Miele AG**
Marketing
Bettina Stoker
Limmatstrasse 4
8957 Spreitenbach